

## FAQ – HYPER OPEN X 2<sup>e</sup> Open Call

- **Quel est l'appui technologique du consortium Hyper Open X aux projets ?**

Des canaux de communication dédiés seront mis à disposition des porteurs de projets sélectionnés afin de leur permettre d'échanger avec les membres du consortium et de poser leurs questions relatives à l'implémentation des briques. Des réunions régulières seront également organisées entre les membres du consortium et les porteurs de projet, pour préciser leurs besoins, partager leurs attentes et assurer un suivi de l'avancement des travaux.

- **Est-ce que candidater impose d'être membre de Cap Digital ?**

Non, il n'est pas nécessaire d'être membre de Cap Digital pour candidater.

- **A-t-on accès aux gagnants du 1<sup>er</sup> open call, pour avoir une idée de ce qui est accepté ?**

Oui, vous pouvez trouver toutes les informations sur les lauréats de la 1<sup>ère</sup> relève sur le site [Hyper Open X](#). Vous y retrouverez la liste des 7 lauréats et la description des briques qu'ils ont utilisés et des projets qu'ils ont réalisés.

- **Est-ce que le projet doit être à 100% open source ?**

Il n'y a pas d'obligation stricte de recourir à un modèle 100 % open source. Toutefois, le jury de sélection accordera une attention particulière aux projets s'inscrivant dans une démarche open source. À ce titre, une expérience préalable dans ce domaine ainsi qu'un engagement à republier les résultats du projet en open source seront fortement valorisés.

Ce critère fait partie des éléments de sélection : il est attendu que les porteurs de projet mettent en avant leurs réalisations existantes en open source et précisent les modalités de redistribution de leurs travaux à la communauté.

- **Il y a-t-il eu une publication sur github ou équivalent pour les lauréats du 1<sup>er</sup> open call ?**

Oui, ils ont publié. Voici quelques exemples :

- Bunkerity - code source UI : <https://github.com/bunkerity/bunkerweb/tree/master/src/ui>
- Cloud Apim - projet Otoroshi : <https://maif.github.io/otoroshi/manual/index.html>

- **L'historique de réalisation open source concerne le porteur de projet ? Si le projet soumis débute, peut-il avoir un historique ?**

L'historique de réalisations en open source est attendu au niveau du porteur de projet. Toutefois, dans le cas d'une entreprise qui débute, cet historique peut également s'appuyer sur les expériences individuelles des membres de l'équipe contribuant au projet.

## FAQ – HYPER OPEN X 2<sup>e</sup> Open Call

- **Si succès, le démarrage du projet est pour environ septembre ?**

L'analyse des candidatures se déroulera du 2 mai au 13 juillet 2026. Les lauréats seront informés de leur sélection à partir de mi-juillet. La phase de contractualisation interviendra ensuite, entre mi-juillet et le 10 septembre 2026. Ainsi, le démarrage des projets est prévu à partir de septembre 2026.

- **Il y aura-t-il d'autres itérations pour le financement, et en cas d'échec, a-t-on le détail des notes et des commentaires des évaluateurs ?**

Aucune autre itération de cet appel ne sera organisée, celui-ci s'inscrivant dans le cadre du projet plus large Hyper Open X, qui se clôturera en juillet 2027. Il s'agit de la seconde et dernière vague de sélection du projet.

Un retour sera adressé aux candidats non retenus par e-mail, précisant les raisons ayant conduit le jury à ne pas les sélectionner. Un entretien individuel pourra également être proposé, si nécessaire.

- **Nous nous intéressons à la brique Sozu, (licence AGPLv3), en complément d'une solution sous licence (Apache v2). Ces deux licences étant incompatibles, il est juridiquement impossible de distribuer un « produit fini » combinant directement ces deux composants. Nous envisageons donc de tester l'intégration technique, puis de proposer une documentation détaillant comment ces deux briques pourraient être utilisées conjointement (par exemple via un dépôt indépendant contenant les configurations nécessaires).**

**Ce type de projet reste-t-il éligible à votre appel à projets, avec des chances d'être retenu ?  
Si non, d'autres dispositions ont-elles été prévues, le cas échéant ?**

Bien que Sōzu soit aujourd'hui distribué sous licence AGPL v3 et votre solution sous licence Apache 2.0, cela ne constitue pas, en soi, un obstacle dans le cas d'une intégration reposant sur des composants distincts (par exemple lorsque Sōzu est utilisé comme reverse proxy externe).

Par ailleurs, nous sommes conscients que la licence AGPL peut susciter des interrogations dans certains contextes d'intégration ou de valorisation. Afin de lever ces freins, Clever Cloud a engagé une réflexion visant à faire évoluer la licence de Sōzu vers un modèle plus permissif.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser l'ouverture, l'interopérabilité et l'adoption des solutions, en cohérence avec les objectifs de l'appel à projets.

Si cette incompatibilité ne peut être levée, il est tout de même possible de candidater. Toutefois, les projets ouverts, en particulier ceux à orientation open source, sont privilégiés dans le cadre de cet open call, à travers une bonification lors de l'évaluation, comme précisé dans le cahier des charges.

- **Les entreprises ayant le statut de « Fondation de Coopération Scientifique » en France et d'une PME (à but non lucratif) pour la commission européenne sont-elles éligibles ?**

La structure ayant ce statut est éligible à condition que l'organisme exerce une activité économique en accord avec la définition suivante : « Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique ».

## FAQ – HYPER OPEN X 2<sup>e</sup> Open Call

Il faudra justifier et motiver le fait que vous ayez une activité économique, par exemple via la vente de services ou produits.

- **Les 100k€ de subvention sont un financement correspondant à 100% des dépenses du projet ? ou c'est une somme forfaitaire pour le projet quelques soit les dépenses engagées ? ou bien faut-il justifier par exemple de 200k€ de dépenses pour avoir 100k€ ?**

Il s'agit d'une aide plafonnée à 100k€ et correspondant au maximum à 80% des dépenses éligibles. Donc pour un budget de 200k€ l'aide sera de 100k€ accordée au titre du régime De Minimis.

La nature des dépenses éligibles est précisée dans le respect du régime d'aides cités précédemment :

Type de dépenses	Principes
Salaires et charges	- Salaires chargés du personnel du projet (non environnés)
Frais connexes	- 20% des salaires chargés non environnés
Coûts de sous-traitance	- Coûts de prestation exclusivement pour l'activité du projet. (Montant < 20% du coût total du projet)
Coûts de refacturation interne	- Sur la base de modalités de calcul détaillées et de la certification par un commissaire aux comptes ou expert-comptable. Pour des entreprises avec le même SIREN (montant < 30% de la masse salariale présentée dans la section salaires et charges)

*N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions : [aap.hyperopenx@capdigital.com](mailto:aap.hyperopenx@capdigital.com).*